



Déménagement et aménagement des biens meubles gouvernementaux

Rappel concernant le mobilier de bureau de type intégré

Québec, le 17 janvier 2019 – La Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire apporter une précision à l'égard de la manutention de mobilier de bureau de type intégré dans le cadre du regroupement d'achats *Déménagement et aménagement des biens meubles gouvernementaux*.

Nous tenons à rappeler que la manutention de mobilier de type intégré comportant des cloisons avec du câblage pour recevoir des services de télécommunications et d'électricité est exclue de ce regroupement d'achats. La manutention de ce type de mobilier ne peut donc être effectuée dans le cadre du contrat du CSPQ.

En ce qui concerne les services non prévus au contrat, la clientèle doit procéder aux acquisitions dans le respect de la réglementation et des seuils applicables à son organisation.

Les modalités d'achats applicables à ce regroupement sont disponibles dans le guide d'achat du [Portail d'approvisionnement](#), à la section « Accéder au catalogue », dans le menu « Produits et services », sous la rubrique « Ameublement et déménagement ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGSGC au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.